



RAFFAELE POLI ET PAUL DIETSCHY

LE FOOTBALL AFRICAIN ENTRE IMMOBILISME ET EXTRAVERSION

SYMBOLE DE L'ESPOIR NATIONAL DES ÉTATS D'AFRIQUE AUX INDÉPENDANCES, LE FOOTBALL AFRICAIN S'EST RADICALEMENT TRANSFORMÉ : LORS DE LA COUPE DU MONDE DE 1970, AUCUN DES JOUEURS ZAÏROIS N'ÉVOLUAIT À L'ÉTRANGER ; EN 2006, AUCUN DES FOOTBALLEURS IVOIRIENS NE JOUE DANS SON PAYS. POUR COMPRENDRE LA DYNAMIQUE DE CETTE EXTRAVERSION GRANDISSANTE, IL FAUT PRENDRE EN COMPTE UN ENCHEVÊTREMENT DE FACTEURS – L'IMPLICATION D'ACTEURS LOCAUX DANS LE TRANSFERT DE JOUEURS À L'ÉTRANGER, LA BIENVEILLANTE ATTENTION PORTÉE À L'IMPLANTATION DE STRUCTURES DE FORMATION CONTRÔLÉES DEPUIS L'EUROPE, LA CRÉATION DE SÉLECTIONS D'EXPATRIÉS OU ENCORE LES NATURALISATIONS DE JOUEURS ÉTRANGERS.

Le sport de haut niveau joue un rôle de première importance dans la mise en scène contemporaine des États-nations. La structure même des compétitions internationales et la grille de lecture stato-nationale que les médias proposent, où chaque sportif est appréhendé suivant sa nationalité, participent à la création d'une conscience collective d'ordre national¹. Parmi tous les sports, dans la plupart des pays africains, c'est le football qui remplit le mieux cette fonction. Les plus hautes autorités des pays africains où le football est « roi » ont depuis bien longtemps investi le « terrain » en question. Inversement, l'aura qui entoure les meilleurs footballeurs permet désormais à ces derniers de nourrir des ambitions politiques. L'exemple

de Georges Weah, candidat à l'élection présidentielle libérienne en novembre 2005, est à cet égard révélateur.

Il s'agit ici, peu avant la Coupe du monde de football de 2006, de réfléchir de manière diachronique sur les liens existant entre le football et le politique en Afrique. Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser la manière dont les stratégies poursuivies pour la mise en place d'équipes nationales performantes ont évolué depuis les indépendances. La première partie de l'article expose comment le football a été et reste considéré par les autorités étatiques africaines ; nous nous appuyons pour cela sur un matériau original, les correspondances échangées entre les associations nationales africaines et les dirigeants



de la Fifa². Dans la deuxième partie, nous analysons la manière dont la gestion des sélections nationales de football a évolué en Afrique dans les trente dernières années, en illustrant le passage progressif d'une tendance « endogéniste », fondée sur le développement local du football, à une tendance « exogéniste », fondée sur le transfert précoce de joueurs à l'étranger et leur rapatriement.

Cette observation empirique trouve une traduction théorique dans la littérature qui étudie les nouveaux rôles que les États sont appelés à jouer dans le contexte de la mondialisation³. De nombreux auteurs ont souligné que les États, loin de disparaître, « reterritorialisent » leur action. Selon le sociologue John Urry, ils « cessent peu à peu d'être des régulateurs endogénistes des peuples, pour devenir des États exogénistes, facilitant diverses mobilités, les régulant, et réagissant à leurs conséquences »⁴. Le passage progressif de la tendance endogéniste à la tendance exogéniste susmentionnée peut se lire également à la lumière du paradigme de l'« extraversion »⁵.

Dans l'incapacité ou dans l'impossibilité de générer localement les ressources pouvant assurer le développement du pays, les États africains sont obligés de négocier à l'étranger l'aide nécessaire, ne serait-ce que pour continuer à assurer le train de vie de l'État. L'aide extérieure devient alors indispensable pour gouverner le pays. À partir de ce constat, deux types d'hypothèses peuvent être émises. La première, dépendantiste, souligne le caractère contraint de cette situation, en mettant en exergue les inégalités dans les relations sociales de production. Ce premier type d'approche explicative de la dépendance dans laquelle se trouve l'Afrique a été popularisé

par de nombreux travaux s'inscrivant en droite ligne de la théorie du système-monde⁶. La deuxième hypothèse, formulée entre autres par Jean-François Bayart, considère la dépendance des pays africains comme étant « un mode d'action ». Loin d'avoir toujours été contraints à la dépendance par la structuration même du système économique mondial, dans lequel l'Afrique se situe à la périphérie, les responsables politiques africains ont parfois cultivé activement cette position vis-à-vis de l'extérieur afin d'asseoir leur pouvoir localement. Le paradigme de la stratégie de l'extraversion proposé par Bayart « insiste sur la fabrication et la captation d'une véritable rente de la dépendance⁷ ». Dans cette perspective, pour les élites africaines qui assurent l'intermédiation, la dépendance n'est pas une contrainte, mais une ressource.

Dans le cas du football africain, la stratégie d'extraversion consiste à mettre à profit la tendance exogéniste, ce qui se traduit concrètement par la fin des tentatives de régulation de l'expatriation précoce des joueurs et l'abandon des politiques visant au développement local du football, par un appui à l'implantation de centres de formation contrôlés par des clubs européens et par le « rapatriement » périodique des footballeurs expatriés pour les activités des sélections nationales. C'est donc un mélange entre action et inaction, ou, plus précisément peut-être une action sous contraintes fortes, un jeu sur la marge, qui se trouve à la base de la phase actuelle des politiques du football africain⁸.

Si, dans le cadre du présent article, ce sont les enjeux d'ordre politique liés au rôle joué ou non par les autorités étatiques et sportives qui sont au centre de l'analyse, il faut, pour les

comprendre, saisir les enjeux d'ordre économique qui déterminent la tendance exogéniste observée. Si de nombreux footballeurs africains partent à l'étranger, c'est d'abord parce que le commerce international des joueurs génère des flux financiers et que les clubs africains n'ont, sauf exception, pas les moyens d'être des acheteurs sur ce marché mondial. Les clubs africains sont d'ailleurs intéressés à la vente car le transfert d'un joueur possédant une licence de jeu pour un club est soumis au paiement d'une indemnité. Mais les licences de jeu étant peu répandues en Afrique et la falsification des identités étant facile, l'argent des transferts profite souvent moins aux clubs africains qui se sont occupés de la formation des joueurs, qu'à une série d'intermédiaires organisés en réseaux⁹. Spéculant sur l'achat et la vente de joueurs, ces réseaux sont à la base du transfert et de la circulation d'un nombre important de jeunes footballeurs africains, qui sont recrutés principalement par des clubs européens et du Golfe persique.

Même s'ils sont généralement dirigés « par le haut », à partir des pays dont les clubs recrutent à l'étranger, des acteurs basés en Afrique ont aussi tout intérêt à ce que le commerce de joueurs se développe¹⁰. La présence dans les réseaux de personnages influents recouvrant souvent des charges au sein des fédérations de football de leurs pays est aussi un facteur explicatif de la tendance exogéniste observée. Dirigeants et entraîneurs africains sont parfois directement salariés par des agents de joueurs ou de clubs basés en Europe pour leur rôle de détecteurs et d'intermédiaires. Si les commissions qu'ils perçoivent lorsque l'un de leurs « protégés » est engagé par un club étranger n'atteignent pas les sommes gagnées par les clubs européens lors

du transfert de ces derniers, elles se comptent néanmoins facilement en dizaines de milliers d'euros par transaction¹¹.

LE FOOTBALL EN AFRIQUE : UN ENJEU POLITIQUE

Comme tous les autres sports dits modernes, le football a été introduit en Afrique par les occupants européens. D'abord considérés comme un signe socialement et racialement distinctif vis-à-vis des indigènes, les sports modernes sont progressivement devenus des pratiques courantes pour les colonisés. Selon Nicolas Bancel et Jean-Marc Gayman, ce processus d'appropriation « marque un double mouvement : il témoigne de l'émancipation progressive des colonisés vis-à-vis du système colonial, mais également d'un processus d'acculturation, par ces pratiques culturelles d'importation¹² ».

Le football s'est implanté au Maghreb, dans les colonies d'Afrique occidentale française (AOF), d'Afrique équatoriale française (AÉF) ou du Congo belge à partir du début du xx^e siècle¹³. Missionnaires catholiques à Brazzaville et Léopoldville, colons en Algérie ont participé à la diffusion du football parmi les « indigènes » résidant dans les villes. Dans l'espace impérial français, à la veille de la décolonisation, les footballeurs sont réunis dans des ligues dépendant de la Fédération française de football (FFF); ils n'ont aucune existence internationale directe, puisqu'ils sont représentés au sein de la Fifa par la FFF; les meilleurs d'entre eux, comme le Marocain Larbi Ben Barek, ont joué, depuis la fin des années 1930, pour l'équipe de France de football.

À partir des années 1950, le processus de décolonisation a pour conséquence la fin



de cette sujétion sportive et la naissance de nouvelles fédérations. Ce processus est investi d'une forte signification politique. Le football représente un moyen de prouver sa souveraineté. Lors de l'assemblée constitutive de juillet 1960, le président de la Fédération voltaïque, Maxime Ouédraogo, affirmait : « Étant donné que l'État voltaïque venait d'acquiescer sa pleine capacité nationale et internationale, [...], nous devons sur le plan sportif acquiescer aussi notre complète autonomie¹⁴. » Autrement dit, l'acte de fondation de la nouvelle fédération, puis l'adhésion à la Fédération internationale, obtenue en 1962 comme la plupart des pays d'Afrique noire francophone, venaient compléter et confirmer la reconnaissance internationale gagnée avec l'adhésion à l'ONU. Dès les indépendances, football et politique font bon ménage en Afrique. Selon Jean-Pierre Augustin, « à la différence des pays européens où le mouvement sportif s'est abordé développé à l'initiative de la société civile, l'État est omniprésent dans les pays africains¹⁵ ».

Dans de nombreux États, au lendemain de l'indépendance, l'extrême politisation du football apparaît clairement – par exemple en consultant les organigrammes des fédérations. Les postes de président et de secrétaire général sont en général pris en main dès l'indépendance par des ministres ou de hauts fonctionnaires. Ainsi, en Côte d'Ivoire, les deux fonctions sont occupées par Coffi Gadeau, ministre de l'Intérieur et par Mathieu Ekra, ministre de l'Information¹⁶. C'est certainement l'effet du pouvoir d'attraction du ballon rond sur les foules, mais aussi le résultat de la faiblesse de la société civile et de la présence envahissante de l'État qui, comme l'a montré Jean-François Bayart à propos

du Cameroun, impose une prééminence de l'administration dans tous les domaines, du politique à l'économique¹⁷.

Le lien étroit entre le football et la politique en Afrique, qui avait peu à envier à la position du sport sous les dictatures européennes de l'entre-deux-guerres, déconcertait profondément les plus hautes instances de la Fifa. Stanley Rous, britannique et ancien maître d'école devenu arbitre international puis président de la Fédération internationale, fit ainsi part aux membres du comité exécutif de la Fifa, à son retour d'un voyage au Congo-Brazzaville en 1965, de son étonnement devant la profondeur des liens unissant le football et le pouvoir dans cette partie de l'Afrique où, d'après lui, les fédérations étaient devenues de « simples auxiliaires des gouvernements »¹⁸.

L'intervention politique se doublait souvent d'un discours et d'un contrôle idéologiques. C'est la Guinée-Conakry qui ouvrit la voie de cet encadrement idéologique du sport. Comme on le sait, le choix de l'indépendance immédiate en 1958 et l'arrêt de l'assistance française incitèrent Sékou Touré à demander l'aide soviétique et à mettre en place un État socialiste en Guinée. Dès 1959, ce virage idéologique était visible dans le champ du sport, ou tout du moins dans les structures qui le régissaient. D'après les statuts de la fédération, l'une des fonctions principales assignées au sport et au football était politique. Selon la phraséologie obscure utilisée : « L'option fondamentale [était] de tout créer avec le souci de la sauvegarde de l'unité politique afin de réaliser un contenu humain. » Autrement dit, alors que les équipes étaient réunies dans le cadre de la « section du parti », les finales devaient être disputées devant Sékou Touré qui remettait « les coupes en personne ». Enfin,

au cas où il aurait oublié sa licence, le footballeur guinéen pouvait toujours produire sa carte du parti pour être inscrit sur la feuille de match...

De nombreux autres exemples peuvent être donnés de la persistance de la politisation du football en Afrique. En février 2000, après son élimination prématurée de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), la délégation ivoirienne a été rapatriée d'urgence dans le pays et le président, feu Robert Guéï, en a ordonné l'enfermement : « Sitôt rentrés en Côte d'Ivoire, ils sont conduits dans le centre du pays, à Zambakro, et laissés aux bons soins des maîtres des lieux, les militaires. [...] On y enseigne des valeurs comme la morale, le civisme, le patriotisme, le don de soi et le respect de la chose publique, des vertus dont la société ivoirienne, à l'instar de bien d'autres, est aujourd'hui en panne¹⁹. » Dans le même pays, l'actuel président de la Fédération ivoirienne de football (FIF), Jacques Anouma, est également directeur des affaires administratives et, surtout, financières de la présidence de la République. Régulièrement, des fédérations africaines sont suspendues par la Fifa parce que considérées non indépendantes par rapport aux États. Le 2 juin 2004, par exemple, un communiqué de presse de la Fifa annonçait que « le Comité d'urgence de la Fifa a suspendu avec effet immédiat la Fédération de football du Kenya (KFF) à la suite de l'interférence des autorités gouvernementales kényanes dans les affaires de la fédération, ce qui constitue une violation des statuts de la Fifa ». Cette sanction faisait suite à la décision du mois de mars 2004 du ministre kényan du Sport, de la culture et des services sociaux « de désigner une commission transitoire de groupes d'intérêts pour diriger

les affaires de la KFF, de fermer son siège et d'arrêter la procédure électorale légitime de la fédération »²⁰.

L'étude onomastique des stades africains montre également comment les chefs d'État ont investi le champ sportif. Félix Houphouët-Boigny a donné son nom au stade national ivoirien, Alphonse Massamba-Débat à celui du Congo-Brazzaville, Ahmadou Ahidjio à celui du Cameroun avant sa destitution, Omar Bongo à celui du Gabon, Mohamed V à celui du Maroc, Seyni Kountché à celui du Niger, Gnassingbé Eyadema à celui du Togo, sans oublier le tout nouveau stade Modibo Keita au Mali qui a accueilli la finale de l'édition 2002 de la CAN. Par le baptême des stades à leurs noms, selon les termes d'Élias Mbengalack, les chefs d'États africains « visent à l'appropriation symbolique du plus grand lieu de meeting populaire »²¹. Ce phénomène existe certes partout dans le monde, mais en Afrique, l'on n'attend généralement pas la mort d'une personnalité, par ailleurs presque systématiquement politique, pour baptiser le stade à son nom.

L'immixtion du politique dans les affaires courantes d'une équipe de football en Afrique est, elle, souvent bien plus que symbolique. Jo Bonfrere, entraîneur néerlandais et ancien sélectionneur du Nigeria, affirmait récemment : « Le ministre des Sports du Nigeria était devenu très envahissant. Plus d'une fois, il m'avait appelé au milieu de la nuit, à 3 ou 4 heures du matin, pour me demander avec insistance de ne plus sélectionner tel ou tel joueur ou bien d'aligner tel ou tel autre²²... » Il n'est dès lors pas très surprenant de constater que des ministres des Sports sont parfois démis de leurs fonctions en cas de déconvenues de l'équipe nationale de football.



Si, depuis les indépendances, l'imbrication entre le football et le politique en Afrique apparaît comme une constante, le statut attribué à ce sport en Afrique a considérablement changé depuis une vingtaine d'années. L'extrême médiatisation de la pratique et le développement des moyens de communication, la télévision satellitaire notamment, font que de plus en plus de jeunes Africains ont accès aux images des matchs des championnats européens les plus riches. Cet accès a stimulé un processus de « vedettarisation » des footballeurs, qui sont progressivement devenus des modèles à suivre. Avec l'augmentation des salaires payés aux joueurs qui évoluent dans les meilleurs clubs européens, la profession de footballeur a progressivement été très valorisée en Afrique. L'importance croissante attribuée au football comme moyen de couronner le rêve migratoire commun à la jeunesse africaine contemporaine, fait que de plus en plus de jeunes grandissent avec l'espoir de partir en Europe jouer. Cet espoir est nourri par la présence sur place d'observateurs de clubs européens et d'agents de joueurs basés en Europe et par l'existence de réseaux transnationaux s'occupant du commerce de footballeurs. D'un point de vue politique, il devient dès lors très impopulaire d'agir dans le sens d'une régulation de ces flux, ce qui explique en partie la progressive démission de l'État dans le développement du football en Afrique.

DE L'ENDOGENISME À L'EXOGENISME

Les footballeurs africains sont recrutés par les clubs européens depuis bien longtemps déjà. Depuis les années 1930, de nombreux joueurs provenant du Maghreb ont été recrutés par les clubs français. Par exemple,

la « perle noire » Larbi Ben Barek arrive à Marseille le 28 juin 1938, en provenance du club de l'US marocaine de Casablanca, où les clubs français étaient habitués à découvrir des talents (Zatelli, Janin, Fontaine, Chicha, les frères Mahjoub). C'est dans les années 1950 que les premiers joueurs sont recrutés directement depuis les pays d'Afrique occidentale française : « Une poignée autour de 1955, ils étaient 43 en 1960 »²³. Dans les années 1950, les clubs portugais se mettent aussi à recruter des joueurs provenant de leurs colonies en Afrique : « Au début des années 1960, l'importation d'Africains était presque au même niveau qu'en France, avec trente joueurs dans les clubs du premier niveau de compétition »²⁴. Comme en France, ils sont parfois aussi employés dans l'équipe nationale, à l'image des Mozambicains Eusebio et Mario Esteves Coluñá²⁵.

Contrairement à la France et au Portugal, où les footballeurs africains étaient présents avant l'indépendance, les premiers joueurs congolais ne sont recrutés par les clubs belges qu'à partir de 1960. Une trentaine de joueurs, dont, parmi les plus connus, Kialunda, Bonga Bonga, Kimoni, Kasongo et Assaka, sont ainsi transférés en Belgique. Le climat politique a cependant radicalement changé. Avec les indépendances, pour les États africains et leur souverainisme susceptible d'alors, il n'est plus question que ces joueurs aillent renforcer les rangs de sélections nationales européennes. Bien au contraire, dans ce nouveau contexte géopolitique, il devient nécessaire de les garder sur place afin de disposer des meilleurs joueurs pour les compétitions internationales entre les clubs et les sélections nationales en Afrique. C'est pourquoi la présidence congolaise réagit fermement contre l'expatriation

en légiférant afin de retenir les joueurs sur place. À partir de 1966, les transferts de joueurs hors du territoire congolais sont soumis à « une autorisation préalable des autorités responsables, en l'occurrence le haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports du Gouvernement central »²⁶. À partir de ce moment et jusqu'aux années 1980, les meilleurs joueurs congolais sont retenus dans le pays.

Cette option « endogéniste » porte immédiatement ses fruits et les équipes congolaises s'illustrent²⁷ : le Tout-puissant Mazembe gagne la Coupe africaine des clubs champions en 1967 et 1968, et l'AS Vita fait de même en 1973. Le Congo-Kinshasa (plus tard Zaïre) gagne la CAN en 1968 et en 1974. Cette même année, la sélection nationale zaïroise se qualifie pour la phase finale de la Coupe du monde disputée en Allemagne. C'est la première équipe d'Afrique subsaharienne à réussir un tel exploit. Comme dans le cas du Zaïre, la plupart des joueurs qui composent les sélections nationales de football africaines évoluent dans les championnats locaux. Ces derniers, dont le niveau ne cesse de s'améliorer, sont de plus en plus suivis. Des entraîneurs européens sont recrutés par les dirigeants des principaux clubs africains. De même, les responsables des États et des Fédérations, ont appelé à des techniciens étrangers pour diriger les sélections nationales. La sélection nationale zaïroise de 1974 était par exemple dirigée par un entraîneur yougoslave : Blagoje Vidinic. Quatre ans auparavant, ce même entraîneur avait dirigé la sélection marocaine, qui s'était aussi qualifiée pour la phase finale de la Coupe du monde.

Au début des années 1980, deux décisions viennent changer la donne. D'abord, en 1980, la Confédération africaine de football (CAF)

lève son interdiction sur la présence de « professionnels » évoluant en dehors du continent dans les rangs des sélections nationales de football. En 1981, une décision de la Fifa contribue à accélérer l'avènement d'une nouvelle tendance dans la mise en place des sélections nationales : à partir de ce moment et jusqu'à aujourd'hui, les clubs du monde entier sont obligés de mettre à disposition leurs joueurs pour les matchs des équipes nationales. De cette manière, la présence de joueurs africains à l'étranger, jusque-là considérée comme un handicap, les clubs refusant souvent de « libérer » leurs joueurs africains, devient un atout pour les sélections africaines. Elles peuvent en effet désormais tirer profit de l'expérience acquise à l'étranger par les joueurs expatriés. À partir de ce moment, la migration internationale des footballeurs devient une arme pour améliorer les performances des sélections africaines : les joueurs africains ou d'origine africaine évoluant pour des clubs européens sont désormais juridiquement protégés contre la volonté de leur club de les empêcher de participer aux matchs de leur équipe nationale. Les freins politiques à l'expatriation des footballeurs perdent ainsi beaucoup de leur sens et la tendance dans la mise en place de sélections nationales devient résolument exogéniste.

La présence de plus en plus importante de footballeurs recrutés en Afrique dans les clubs européens peut être aisément observée à travers l'analyse des équipes auxquelles appartenaient les joueurs des sélections africaines qualifiées pour les sept dernières phases finales du Mondial. En 1978, seuls deux joueurs tunisiens jouent à l'étranger. En 1982, dans l'équipe d'Algérie, six joueurs évoluent en France. La même année, dans la



sélection camerounaise, quatre footballeurs jouent hors Afrique. En 1990, leur nombre est de dix. En 1994, si les Camerounais jouant à l'étranger sont toujours dix, seulement deux des vingt-deux Nigériens convoqués jouent en Afrique. La troisième sélection africaine présente, le Maroc, fait appel à neuf joueurs expatriés. En 1998, les expatriés dans la sélection marocaine sont quinze. Dans le Cameroun, trois joueurs seulement jouent pour des clubs camerounais. Du côté des Nigériens, un seul joueur évoluait encore en Afrique, non pas au Nigeria, mais en Afrique du Sud. Seule la Tunisie convoque encore une majorité de joueurs évoluant dans le pays ; les expatriés sont en effet seulement quatre. Ils seront neuf en 2002. Lors de la phase finale de la Coupe du monde 2002, un pourcentage record de 76,4 % des 110 joueurs africains présents dans les cinq sélections africaines qualifiées évoluent en dehors du continent noir, principalement en Europe. Dans la sélection sénégalaise, un seul joueur, le troisième gardien, évolue dans un club sénégalais. Lors de l'édition 2006, aucun footballeur sélectionné par la Côte d'Ivoire ne joue dans le championnat ivoirien. La présence dans les sélections nationales de footballeurs jouant dans des clubs étrangers est un phénomène général, mais son ampleur est bien plus importante pour les équipes africaines : pour la phase finale du Mondial 2006, le pourcentage de joueurs évoluant pour des clubs situés en dehors du pays dans lequel ils ont été sélectionnés est, en ordre croissant, de 18,5 % pour les pays de la confédération asiatique, de 36,3 % pour ceux de la confédération d'Amérique centrale et du Nord, de 48,8 % pour ceux de la confédération européenne, de 66,3 % pour les pays de la confédération

d'Amérique du Sud et de 80,9 % pour la confédération africaine²⁸.

L'augmentation constante de la part de joueurs évoluant à l'étranger dans les sélections nationales s'inscrit dans le contexte d'un recrutement de plus en plus important de joueurs africains de la part des clubs du monde entier, les clubs européens et du Golfe persique en particulier. Selon une étude statistique menée pour la saison 2002-2003, il y avait 1 156 footballeurs professionnels africains dans les clubs européens, soit environ 18 % du nombre total de joueurs présents ayant migré internationalement²⁹. À cela il faut encore ajouter les très nombreux footballeurs africains évoluant dans des catégories de jeu qui ne sont pas officiellement professionnelles ou dans les sections juniors des clubs européens. C'est en particulier au niveau de l'âge de la première migration internationale que se situe la spécificité du cas des footballeurs africains. Si les joueurs européens et latino-américains partent généralement à l'étranger après avoir évolué dans des clubs professionnels de leurs pays respectifs, la plupart des footballeurs africains en Europe migrent à un âge précoce avant même d'avoir accédé au plus haut niveau national de compétition³⁰.

LES STRUCTURES DE L'EXTRAVERSION

L'exode de joueurs est facilité par la mise en place de réseaux de transfert transnationaux de plus en plus puissants et structurés. S'ils sont généralement dirigés « par le haut », à partir des pays dont les clubs recrutent en Afrique, de nombreux acteurs africains sont aussi impliqués dans ce commerce de footballeurs. Les agents de joueurs basés en Europe collaborent en effet avec des recruteurs présents sur place. Ces derniers occupent

parfois des postes à responsabilité dans les fédérations de football. Pascal Théault, responsable de la formation au sein de l'ASEC Mimosas d'Abidjan, s'insurgeait récemment contre la présence d'agents de joueurs italiens dans l'hôtel de la sélection nationale ivoirienne ayant participé à la Coupe du monde des cadets (moins de 17 ans) de 2005 au Pérou : « Nous avons la conviction que la plupart de nos joueurs ont reçu la visite de certains intermédiaires au message très clair, rempli de véritables promesses pour quitter, au plus vite, la Côte d'Ivoire. Ceci au profit, de cette fabuleuse "Europe", véritable et somptueuse terre promise... Ce stratagème ne peut être effectué sans une connivence, donc une participation effective [...] des gens du sérail, des locaux, devenus véritables indicateurs³¹. » Selon une source interne au club, il semblerait qu'il s'agisse des responsables de l'encadrement technique de l'équipe nationale en question. Les liens entre responsables du football ivoirien et équipes européennes sont connus – ainsi, le directeur technique national ivoirien, Yéo Martial, possède à titre personnel un club et un centre de formation, entraînés par un technicien italien lié au club de Parme. Le responsable de la formation et du développement à la Fédération ivoirienne de football, Gbonké Tia, entretient pour sa part des relations étroites avec un agent de joueurs italien, dont il a entraîné le centre de formation créé à Abidjan.

De nombreux clubs européens ont implanté des structures de formation en Afrique ou ont conclu des accords de partenariat avec des clubs locaux. La concurrence entre clubs européens se joue aussi dans le continent noir. Ainsi, lorsqu'Ajax Amsterdam a racheté un club en Afrique du Sud, qui s'appelle

désormais Ajax Cape Town, son rival de Feyenoord a conclu un partenariat avec le club de Supersport United de Johannesburg. Et lorsque Feyenoord a créé un centre de formation au Ghana, à Gomoa Fetteh, Ajax a intensifié ses liens avec les Goldfields Obuasi. Récemment, le club de Bastia a créé un centre de formation en Guinée et l'AS Saint-Étienne lui a immédiatement emboîté le pas. À l'été 2005, Manchester United et Chelsea se sont livrés à un véritable combat juridique pour définir à qui appartenait le jeune joueur nigérian John Obi Mikel. Ce dernier, formé dans l'Académie créée à Jos par la société Pepsi, avait dans un premier temps signé à Manchester, avant de vouloir se rétracter, en vain, pour saisir l'offre de Chelsea. Aucun de ces deux clubs ne possède de centres de formation en Afrique, mais tant Chelsea que Manchester United salarient des recruteurs actifs sur place. Le recruteur de Manchester United pour l'Afrique a par ailleurs créé un centre au Ghana, appelé Right to Dream.

Les clubs européens collaborent parfois directement avec les plus hautes instances de l'État. Par exemple, le ministre des Sports du Congo-Brazzaville a récemment réquisitionné auprès des clubs congolais les meilleurs jeunes talents pour former une nouvelle équipe, le Centre national de formation de football (CNFF), placée sous l'égide de formateurs de l'AJ Auxerre. Cette équipe s'entraîne dans le stade national, lui aussi réquisitionné. Le chef de l'État en personne s'est d'ailleurs intéressé à la question. Il a en effet reçu en audience le président de l'AJ Auxerre, Gérard Bourgoïn, et l'ancien entraîneur du club, Guy Roux. En échange d'un support technique, l'AJ Auxerre s'est ainsi assuré le droit de disposer des meilleurs éléments intégrés au



centre, qui par la suite vont sans doute être transférés en France pour compléter leur formation et, peut-être, revendus à prix d'or à d'autres clubs européens. Comme dans d'autres domaines, le discours de l'« assistance » ou de la « coopération » cache des enjeux économiques d'une grande importance. Par l'implantation ou le contrôle de centres de formation en Afrique, les clubs européens cherchent à atteindre une position dominante sur un « marché ». Du point de vue des fédérations et des États africains, ces initiatives sont généralement bienvenues dans la mesure où elles permettent de cacher le manque de structuration locale du football ou d'y suppléer. En ce sens, l'implantation en Afrique de centres de formation dirigés depuis l'Europe fait aussi partie de la stratégie d'extraversion qui caractérise la phase actuelle du développement du football africain. Dans cette configuration, les États et les fédérations d'Afrique concentrent leurs efforts sur les sélections nationales et jouent sur le rapatriement de joueurs expatriés.

Le président de la Fédération ivoirienne de football, Jacques Anouma, a fait du recrutement et du rapatriement au sein de la sélection nationale des footballeurs ivoiriens expatriés une ligne politique. En effet, au moment de son entrée en fonction, en février 2002, il s'est engagé « à traquer tous les Ivoiriens évoluant dans les championnats européens et asiatiques » et, avec ses collaborateurs, il a décidé de « sillonner tous les continents afin de dénicher tous les talents cachés et leur faire porter le maillot orange, blanc et vert »³². Pour sa part, la République démocratique du Congo semble avoir pris acte de cette évolution en mettant en place une politique résolument transnationale : c'est en Belgique que

la fédération de football du pays, en grande partie aidée par des mécènes, a mis sur pied en 2003 une équipe du Congo Espoirs réunissant les meilleurs footballeurs congolais âgés de 16 à 23 ans ayant émigré en Europe. La sélection est entraînée par Christian Nsengi Biembe, un immigré de deuxième génération arrivé enfant en Belgique en 1963 avec son père, un homme politique congolais.

À l'image de la RDC, de nombreux autres pays africains réintègrent des expatriés de longue date au sein de leurs sélections nationales. Au total, lors des cinq dernières années, les équipes africaines ont utilisé lors de matchs officiels une soixantaine d'« eurafricains »³³, des joueurs d'origine africaine ayant grandi en Europe. La réintégration de ces derniers dans le cadre de sélections nationales africaines est devenue encore plus intéressante après la décision prise par la Fifa lors du congrès extraordinaire de Doha le 19 octobre 2003. En effet, l'article 15 traitant de la qualification en sélection nationale de joueurs ayant la double nationalité a été amendé dans le sens d'une plus grande ouverture. Désormais, un joueur ayant représenté un pays dans une sélection nationale des jeunes garde la possibilité de représenter l'autre pays dont il est ressortissant une fois passé à la catégorie supérieure, ce qui n'était pas le cas jusque-là. De cette façon, les nombreux joueurs d'origine africaine qui avaient répondu à une convocation dans une sélection des jeunes d'un pays européen, ont acquis le droit de répondre à une éventuelle convocation d'une sélection nationale africaine. Ainsi, moins d'un mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle règle sur la binationalité, sept joueurs d'origine africaine ayant déjà disputé des matchs avec une sélection française de jeunes, désireux

de disputer la Coupe d'Afrique des Nations de 2004, ont fait valoir la nouvelle clause en choisissant de représenter définitivement au plus haut niveau leur pays d'origine³⁴.

Certains États africains vont encore plus loin dans l'extraversion en naturalisant des footballeurs étrangers, de manière parfois bien plus importante que dans le cas des sélections européennes. Le Brésilien José Clayton, par exemple, recruté par l'Étoile du Sahel, a obtenu le passeport tunisien à la veille de la Coupe du monde de 1998, qu'il a ainsi disputé dans les rangs de la sélection maghrébine. Clayton a été de nouveau sélectionné pour le Mondial de 2002. En 2003, un autre Brésilien, l'attaquant du FC Sochaux Francileudo Dos Santos Silva, lui aussi ancien joueur de l'Étoile du Sahel, où il était resté deux ans, a reçu la nationalité tunisienne et a contribué de manière décisive à la victoire de la Tunisie lors de la Coupe d'Afrique des Nations en 2004. L'exemple le plus spectaculaire de naturalisations de footballeurs opérées par un pays africain est celui du Togo, dont la sélection nationale, lors de la campagne de qualification pour la CAN de 2004, a vu défiler treize joueurs brésiliens recrutés par l'intermédiaire de l'entraîneur d'origine brésilienne de la sélection, Antonio Dimas. Ce dernier n'était pas à son coup d'essai : il avait pratiqué une politique similaire lorsqu'il était à la tête de la sélection nationale gabonaise. Pour des États en manque de légitimité mais disposant d'une marge économique, comme le Gabon et le Togo, le football est un site d'investissement politique privilégié.

Dès les indépendances, les États africains ont investi le domaine du sport, en particulier celui de la discipline la plus populaire dans la

plupart des pays, le football. Par ce sport, les chefs d'État africains ont cherché à renforcer leur prestige et à consolider le sentiment d'appartenance nationale. Pour ce faire, les compétitions entre équipes nationales étaient les événements les plus adéquats et beaucoup de pays ont tenté de mettre en place des sélections nationales performantes. L'exemple, certes extrême, de l'ex-Zaïre montre comment, jusqu'au début des années 1980, la voie suivie était de type endogéniste. Dans le contexte économique favorable des années 1960 et 1970, celui des rentes de matières premières et de l'aide au développement, les autorités étatiques et sportives se sont attelées à développer localement le football et à mettre un frein au départ de joueurs locaux à l'étranger. La situation est aujourd'hui bien différente. Avec l'intérêt croissant porté par les clubs européens au « marché » africain et dans un contexte économique souvent mauvais, l'inactivité des autorités locales en matière de développement sportif est devenue problématique. Ces dernières, qu'elles soient politiques, sportives ou, le plus souvent, politico-sportives, cherchent désormais à favoriser les flux internationaux de joueurs plutôt qu'à les réguler. L'implication des services d'État et des fédérations dans le transfert de jeunes joueurs en Europe, ainsi que la bienveillante attention portée à l'implantation de structures de formation contrôlées depuis l'Europe, qui servent à ce transfert, témoignent de ce constat.

La mise en place de sélections nationales de football performantes dépend donc de plus en plus du rapatriement de footballeurs expatriés. Dans les nations africaines dont les joueurs sont très nombreux en Europe (Nigeria, Cameroun, Sénégal, Ghana, Côte



d'Ivoire), les footballeurs évoluant localement n'ont désormais pratiquement plus aucune chance de figurer dans leur sélection nationale. Les États africains dont les ressortissants sont nombreux en Europe, à l'image de la République Démocratique du Congo, cherchent également à réintégrer dans leurs sélections nationales des joueurs nés ou ayant grandi à l'étranger. D'autres pays jouent de l'extraversion autrement, en naturalisant des footballeurs étrangers, brésiliens notamment, afin qu'ils rallient les rangs de leurs sélections nationales³⁵.

Compte tenu du différentiel de pouvoir et de richesses entre les pays dont les clubs recrutent des footballeurs en Afrique et les États africains, les joueurs locaux continueront à s'expatrier vers des clubs pouvant leur offrir des meilleures conditions d'existence, l'augmentation des flux internationaux de joueurs depuis l'Afrique et les abus graves relatés dans la presse ont suscité une réflexion³⁶. Dans la déclaration de Bamako du 22 décembre 2000, les ministres de la Jeunesse et des Sports des pays « ayant le français en partage » ont affirmé « leur volonté partagée d'entreprendre une action commune ». Cette dernière « en lieu et place d'une interdiction formelle des transferts des jeunes joueurs », vise « à privilégier l'organisation d'une solidarité Nord-Sud par la mise en place de mécanismes s'appuyant sur des actions de soutien, de régulation et de réglementation³⁷. » Jusqu'à présent, cependant, les effets de cette déclaration d'intention ne sont pas visibles. En effet, pour les différentes raisons exposées ci-dessus, dans le domaine particulier du football en Afrique et de la mise en place de sélections nationales performantes, il ne fait pas de doute qu'il existe une rente de la dépendance

favorisant l'adoption de tactiques d'extraversion.

La rente de la dépendance est présente tant au niveau du transfert précoce de jeunes footballeurs vers des clubs étrangers que dans l'implantation en Afrique de clubs européens. Ces deux processus permettent aux responsables africains d'espérer des sélections nationales performantes, sans pour autant investir du temps et de l'argent dans la mise en place d'infrastructures et de championnats pour les jeunes joueurs. L'argent versé par la Fifa dans le cadre du projet de développement « Goal » tend ainsi à être utilisé pour construire les sièges sociaux des fédérations, plutôt que pour créer des centres d'entraînement. Comme dans d'autres domaines, nous pouvons questionner la durabilité d'une telle extraversion. Si, sur le court terme, elle semble offrir les meilleures garanties de succès, à plus long terme, les effets pervers sont importants. Tout d'abord, la déstructuration interne du football en Afrique, visible notamment au niveau de l'absence d'infrastructures adéquates et de compétitions régulières pour les jeunes, pousse ces derniers à partir à l'étranger dès qu'une occasion se présente. Imbriqués dans des réseaux de transfert qu'ils ne maîtrisent pas et pas suffisamment préparés sur les plans tant psychologique que sportif, de nombreux footballeurs africains connaissent alors des trajectoires d'échec aboutissant à des situations de grande précarité³⁸. Errant en Europe à la recherche d'un club, ils perdent une grande partie de leurs moyens et ne seront jamais utilisables au niveau des compétitions internationales.

D'un point de vue géopolitique, l'extraversion pose aussi problème lorsque les sélections nationales des pays dans lesquels

les joueurs africains évoluent cherchent à s'approprier ces derniers. L'exemple de Salomon Kalou est à cet égard évocateur. L'attaquant ivoirien a jusqu'à présent refusé de jouer pour son pays d'origine, préférant attendre de recevoir le passeport néerlandais pour évoluer aux Pays-Bas. Hormis quelques exceptions, à l'image de celle de Didier Drogba, les meilleurs joueurs qui ont deux nationalités, tendent à donner la priorité aux sélections européennes. Les sélections africaines doivent ainsi bien souvent se contenter de réintégrer dans leurs rangs des joueurs pas assez talentueux pour trouver place dans les meilleures équipes nationales d'Europe. Le recruteur pour la République démocratique du Congo en Belgique, Christian Nsengi, reconnaissait ainsi qu'« il est difficile de persuader les bons joueurs d'opter pour le Congo »³⁹. Il arrive aussi souvent que des joueurs africains en Europe, sous la pression des clubs qui les emploient, renoncent à une convocation dans leur sélection nationale.

Enfin, une menace d'ordre juridique plane sur les responsables des Fédérations nationales. Appuyé dans sa démarche par le G-14, un lobby formé des 18 clubs européens parmi les plus riches, le RSC Charleroi a introduit une plainte contre la Fifa pour abus de position dominante. Pour le G-14, l'objectif déclaré de la procédure est d'obtenir une indemnité de 5 000 euros par jour où un joueur est retenu dans le cadre d'un match de sa sélection nationale. Si cette plainte aboutit, la Fédération ivoirienne de football devrait par exemple payer 3,3 millions d'euros aux clubs européens qui emploient les joueurs sélectionnés pour une phase finale de Coupe du monde. Si l'on prend en compte également les matchs de qualification, cette somme

pourrait dépasser les sept millions d'euros. Il n'est certes pas sûr que la plainte en question aboutisse, mais si c'était le cas, la mise en place de sélections nationales performantes deviendrait prohibitive pour la plupart de pays africains.

Raffaele Poli,
Université de Neuchâtel

Paul Dietschy,
Université de Franche-Comté et
Centre d'histoire de Sciences Po Paris

1. Voir A. Calmat, « Sport et nationalisme », *Pouvoirs*, n° 61, 1992, p. 51-56.

2. Ces correspondances se trouvent dans les archives de la Fifa, auxquelles nous avons pu accéder dans le cadre de la réalisation de l'ouvrage de C. Eisenberg, P. Lanfranchi, T. Mason et A. Wahl, *Fifa 1904-2004. Le siècle du football*, Paris, Le Cherche Midi, 2004.

3. Voir, G. O'Tuathail, *Critical Geopolitics : the Politics of Writing Global Space*, Londres, Routledge, 1996; N. Brenner, « Beyond State-Centrism? Space, territoriality, and geographical scale in globalization studies », *Theory and Society*, n° 1, vol. 28, 1999, p. 39-78; A. Appadurai, « Sovereignty without territoriality : notes for a postnational geography », in S. Low et D. Lawrence-Zuniga (eds), *The Anthropology of Space and Place. Locating Culture*, Malden, Blackwell, 2003, p. 337-349; U. Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Aubier, 2003.

4. J. Urry, *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 30.

5. Voir J.-F. Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n° 5, 1999, p. 97-120.

6. Voir I. Wallerstein, *Comprendre le monde : introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2006.

7. J.-F. Bayart, « L'Afrique dans le monde... », art. cit., p. 100.

8. Le terme « africain » a été délibérément choisi en lieu et place de « en Afrique » pour souligner le fait que, à l'image de ses joueurs, le développement du football africain au niveau des sélections nationales se joue de plus en plus en dehors du continent. À cet égard, il est intéressant de noter que les matchs amicaux entre sélections africaines tendent désormais à être disputés en Europe, en France notamment.

9. Il est difficile de discuter ici des aspects juridiques du transfert des footballeurs et d'expliquer le fonctionnement



- empirique de ce commerce particulier. Sur le premier point, on peut se référer au « Règlement pour le statut et le transfert des joueurs » de la Fifa <www.fifa.com/documents/static/regulations/Status_Transfer_FR.pdf>. Sur le deuxième aspect, voir la thèse de doctorat de Raffaele Poli en cours de rédaction : « Le footballeur africain en Europe. Production de joueurs, réseaux marchands et mobilités professionnelles dans l'économie globale ».
10. Voir R. Poli, « Réseaux transnationaux de footballeurs africains : quel nexus entre migration et développement ? », in A. Mayor, C. Roth et Y. Droz (dir.), *Sécurité sociale et développement*, Münster, LIT, 2005, p. 265-280.
11. La somme la plus élevée payée pour le transfert d'un joueur africain est d'environ 38 millions d'euros. Elle a été déboursée en 2005 par Chelsea FC au bénéfice de l'Olympique lyonnais. À titre de comparaison, ce même joueur, lors de son arrivée en Europe en 2000, avait été transféré de Liberty Accra au SC Bastia pour 50 000 dollars. En Afrique, seuls des clubs marocains, tunisiens, égyptiens et sud-africains arrivent actuellement à céder des joueurs pour plus d'un million d'euros. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, seuls les clubs les plus performants (Enyimba Aba, ASEC Abidjan, Cotonport Garoua, etc.), transfèrent des joueurs pour plus de 100 000 euros.
12. N. Bancel et J.-M. Gayman, *Du guerrier à l'athlète. Éléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris, PUF, 2002, p. 329 ; B. Deville-Danthu, « Noirs et Blancs sur les terrains de sport : un rendez-vous manqué ! », in P. Arnaud et A. Wahl (dir.), *Sport et relations internationales pendant l'entre-deux-guerres*, Villeurbanne, UFRAPS-CRIS, 1993, p. 187-198.
13. Voir P. Darby, *Africa, Football and the Fifa. Politics, Colonialism and Resistance*, Londres, Frank Cass, 2002.
14. Archives Fifa, CAN, dossier Burkina Faso, procès-verbal de l'Assemblée générale des districts de Haute-Volta daté du 17 juillet 1960.
15. J.-P. Augustin, « Les enjeux sociaux et politiques du sport », in P. Zen-Ruffinen (dir.), *Sport et politique. Politiques du sport*, Neuchâtel, Editions CIES, 1999, p. 11-25.
16. Archives Fifa, CAN, dossier Côte d'Ivoire, lettre de C. Nanique, conseiller technique de la Fédération ivoirienne de football, datée du 6 décembre 1961.
17. Voir J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la FNSP, 1979.
18. Archives Fifa, CAN, rapports de visite du Président et autres 1963-1969, rapport de S. Rous intitulé « The Problems in Asia and Africa and Suggestions as to How They Might Be Eased », 27 septembre 1965.
19. *Stades d'Afrique*, n° 14, juin-juillet 2000.
20. Division de la communication de la Fifa, 2 juin 2004.
21. E. Mbengalack, *La gouvernamentalité du sport en Afrique : le sport et le politique au Cameroun*, Lausanne, Centre d'études et de recherches olympiques du CIO, 1995, p. 287.
22. *Foot Africa*, n° 15, mars 2006.
23. P. Lanfranchi et M. Taylor, *Moving with the ball. The migration of professional footballers*, New York, Oxford, Berg, 2001, p. 174.
24. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 179.
25. J. N. Coelho, *Portugal a equipa de todos nós. Nacionalismo, futebol e media*, Porto, Afrontamento, 2001.
26. Archives Fifa, CAN, dossier République démocratique du Congo, lettre de V. N'Joli à la Fédération belge datée du 2 mars 1966.
27. Dans l'état de nos connaissances, il est difficile de dire si la politique mise en place par le Zaïre était aussi celle des autres pays. Néanmoins, la reconstruction de la trajectoire du Malien Salif Keita, l'attaquant vedette de l'AS Saint-Étienne dans les années 1970, semble indiquer qu'il n'était pas facile de s'expatrier – le joueur dut en effet gagner le Liberia avant de pouvoir s'embarquer vers la France.
28. Les statistiques contenues dans ce texte ont été produites par Raffaele Poli à partir d'un dépouillement de la presse sportive, des sites Internet et des annuaires spécialisés.
29. Le terme « européen » est utilisé ici dans la logique de l'Union des associations européennes de football qui englobe 52 pays, dont, par exemple, le Kazakhstan ou Israël. Voir R. Poli, *Les migrations internationales des footballeurs. Trajectoires de joueurs camerounais en Suisse*, Neuchâtel, Editions CIES, 2004.
30. L'âge moyen de départ à l'étranger des 708 joueurs africains qui évoluaient dans des clubs professionnels de huit pays européens (Suisse, France, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Allemagne, Angleterre, Italie) pendant la saison 2002/2003 était de 19,2 ans. Cette même moyenne pour les joueurs latino-américains était de 22 ans environ, tandis que celle des joueurs européens se situait à 24,5 ans. La tricherie sur l'âge des footballeurs africains ne saurait à elle seule expliquer l'importance de ces écarts.
31. *Mimosas, les enfants s'amuseant*, n° 740, 24 janvier 2006.
32. *Le Nouveau Réveil*, 27 mars 2003.
33. Voir R. Poli, « Conflit de couleurs. Enjeux géopolitiques autour de la naturalisation de sportifs africains », *Autrepart*, n° 37, 2006, p. 149-161.
34. Il s'agit des Algériens Anther Yahia, Abdenasser Ouadah et Samir Beloufa, des Maliens Frédéric Kanouté et Mohamed Sissoko, du Tunisien Adel Chedly et du Sénégalais Lamine Sakho.
35. Ce n'est pas un hasard si ce sont surtout des joueurs brésiliens qui ont jusqu'ici été naturalisés par des pays africains. Subissant une forte concurrence dans leur pays, ils n'ont en effet que peu de chances d'évoluer dans la Seleção. De plus, provenant d'un pays relativement pauvre, ils sont très mobiles. En 2005, par exemple, deux joueurs brésiliens évoluaient dans le championnat soudanais.

Quelques joueurs français ont accepté d'être naturalisés par un État africain sans avoir aucun lien avec celui-ci. C'est le cas des « Mauritaniens » Éric Descombes, Pascal Gourville et Antonio Tavares.

36. Voir à cet égard l'article de S. Mandard, *Le Monde*, 19 janvier 2006.

37. <www.confesjes.org/DocEnLigne/CBamakoRapport.pdf>.

38. Créée en 2001 en banlieue parisienne, l'Association Culture foot solidaire, de l'ancien international camerounais Jean-Claude Mbvoumin est déjà venue en aide à plus de 600 joueurs africains restés sur le carreau, voir <www.footsolidaire.org>.

39. *Sport/Foot Magazine*, n° 44, 29 octobre 2003.